



Newsletter de l'AFC – n° 4/2014

Pensez à renouveler votre adhésion 2015

N'hésitez pas à nous faire parvenir des informations dans le champ criminologique qui pourraient alimenter cette newsletter !

afcrim@gmail.com

Vous pouvez également visiter notre site pour des informations concernant l'AFC :

[Bientôt un nouveau site !!!](#)

Et pour des informations plus générales :

<https://www.facebook.com/AFCriminology>

Administrateurs de l'AFC sur Twitter (et bien d'autres) :

<https://twitter.com/DOMINGOBruno1>

<https://twitter.com/philippepottier>

<https://twitter.com/PascalDecarpes>

1

❖ Editorial

Cette rentrée est évidemment marquée pour nous par l'entrée en vigueur de la loi du 15 août 2014. Depuis la mise en place de la conférence de consensus jusqu'au vote de la loi, l'AFC s'est beaucoup investie. Dans les travaux de la commission où certains de ses administrateurs - et non des moindres - faisaient partie du comité d'organisation ou du jury, puis au cours des auditions par les rapporteurs de la loi à l'assemblée nationale et au Sénat. Là, nous avons développé en quoi aussi bien la philosophie de la loi que la méthode ayant préparé son élaboration via le recensement des données des savoirs sur les moyens de prévenir la récidive ne pouvaient que – enfin - répondre à nos attentes :

- Outre le « retour » au principe fondamental de l'individualisation des peines et la suppression de la plupart des dispositions de procédure accumulées ces dernières années et qui débouchaient à la fois sur des peines « mécaniques » et contribuaient à la surpopulation pénale, plusieurs novations sont acquises qui doivent être soulignées tant elles correspondent aux principes que notre association s'emploie depuis sa création à faire valoir : c'est ainsi, et c'est beaucoup plus important que la seule lecture du texte le laisse penser, qu' on sort enfin du paradigme de la personnalité dangereuse, qui laissait de côté le contexte des faits et les causes exogènes du délit pour enfin poser les bases d'une

véritable analyse criminologique : plusieurs articles de la loi font ainsi référence aux investigations à opérer avant le prononcé de la peine au sujet du délinquant sur « sa personnalité ou sa situation matérielle, familiale et sociale ».

- Cette loi, bien qu'elle ne fasse pas droit à toutes nos attentes, est explicitement un « hommage » au milieu ouvert et aux juges de l'application des peines: le législateur leur fait confiance et mise sur leurs compétences. Après des années de défiance, comment ne pas s'en féliciter et ne pas se mobiliser maintenant pour accompagner la mise en œuvre de la loi?

- Autre acquis sur lequel l'AFC milite depuis des années : la césure du procès pénal qui permet de prononcer la peine en connaissant mieux la personnalité ou la situation matérielle, familiale et sociale, de celui qui est déclaré coupable, et de mieux prendre en compte les droits de la partie civile.

- Enfin, même si cela n'a rien à voir avec la contrainte pénale, comment ne pas se réjouir des dispositions de son article 17 qui modifie l'article 122-1 dans le sens que nous avons préconisé devant les rapporteurs du Sénat (JP Michel et JR Lecerf au moment des débats sur la loi pénitentiaire, s'agissant de l'article 122-1 du CP et des conséquences du discernement altéré du prévenu ou accusé : la peine doit être diminuée dès lors que le discernement du coupable est jugée comme ayant été altéré: on en revient au principe fondamental du droit pénal, fondé sur la responsabilité.

Mais maintenant que la loi est là, il faut qu'elle « prenne » et que dès maintenant les professionnels s'en emparent. Il ne faut pas se le cacher, ce sera long. La culture de l'évaluation est une novation dans notre système pénal, et si les CIP mais aussi les juges de l'application des peines commencent à se l'approprier, restent à définir à la fois les outils de cette évaluation et la manière de s'en servir. A cet égard, il faut le savoir, tout dépend en grande partie des parquets et des juges correctionnels qui sont en amont du prononcé de la peine. Tout va se jouer dans le fonctionnement interne des juridictions, leur décloisonnement et leur articulation avec les SPIP : rien ne pourra avancer sans méthode, sans confiance partagée.

Un travail est engagé au Ministère de la Justice via une ou plusieurs recherches sur la définition des « outils d'évaluation » correspondant aux prescriptions de la loi du 15 août 2014. C'est la responsabilité des administrations et des professionnels concernés, et c'est essentiel.

Quant à l'AFC, elle devra maintenant s'employer à assumer pleinement sa fonction sur un terrain enfin labouré, et contribuer à ce que les outils, les méthodes et finalement les cultures nouvelles qui vont émerger correspondent aux valeurs et aux principes qui sont ceux que nous avons assignés à cette criminologie d'émancipation que nous entendons promouvoir : les outils « d'évaluation » à définir et à adapter à nos institutions devront être dynamiques, non stigmatisant, pluridisciplinaires et « ouverts ». Mais il conviendra aussi de veiller, comme nous l'avons formulé dans une proposition de recherche élaborée avec le Forum Européen (EFUS), à ce que tout ce qui doit donner lieu à des politiques de services avec un partenariat indispensable le soit dans des conditions qui ménagent les contraintes des dits partenaires en les associant aux objectifs poursuivis : l'émancipation des institutions, et de leur environnement, indissociables de celui du condamné, passe par là.

C'est notre force et notre légitimité que de regrouper des professionnels de terrain ou de la recherche, des bénévoles, des étudiants- et de plus en plus nombreux - mobilisés autour de ces missions.

Un mot enfin : notre nouveau site sera en place dans les jours qui viennent grâce à notre trésorier, Bruno Domingo. Allez-y et surtout réagissez : plus que jamais nous avons besoin d'échanger, de confronter nos points de vue, de nous ouvrir.

Alain Blanc
Président de l'AFC

❖ **Actualités de l'AFC :**

Soutenance de thèse de Rachel SARG, coresponsable régionale de la délégation AFC EST :
Titre : *Incertitudes et croyances : approche sociologique des phénomènes d'adhésions et de réadhésions religieuses en prison.*

13 novembre 2014 à 14 heures à Paris 7, Bâtiment Halle aux farines, 9 Esplanade Pierre Vidal-Naquet ou 10, rue Françoise Dolto, 75013 Paris, Salle 580 F, Salle des thèses (5ème étage).

❖ **Calendrier colloque, congrès, journée d'étude, séminaire :**

3

- France, 24-30 novembre 2014, Journées Nationales Prison « Des murs et des hommes », Groupe national de concertation prison.
- Paris, 26 novembre 2014, Journée scientifique de l'Alfest intitulée "Réparation, le trauma confisqué", Ecole du Val de Grâce.

Inscription : carole.dam@voila.fr

- Villejuif, 27 novembre 2014, Colloque : « l'expertise psychiatrique dans l'évolution récente du droit pénal : déclaration d'irresponsabilité pénale, contrainte pénale, altération du discernement. »

Première journée de la Compagnie Nationale des Experts Psychiatres de Cour d'Appel (CNEPCA) en collaboration avec la Société de l'Information Psychiatrique (SIP), l'Association Nationale des Psychiatres Experts Judiciaires (ANPEJ) et en partenariat avec l'Université de Poitiers.

Lieu : Amphithéâtre de l'IFSI du Groupe Hospitalier Paul GUIRAUD 54, Avenue de la République, 94800 Villejuif. Métro : Villejuif Louis Aragon, ligne 7.

Inscription : secretariatSIP2@gmail.com

- Le Havre, 4 décembre 2014, L'Association Le Chaland organise un colloque - hommage au Docteur Michel CRON sur le thème : "Une ouverture de la psychiatrie sur le champ social et judiciaire" Quel héritage aujourd'hui ?

avec la participation de Mr Jean-Pierre CAILLOT psychiatre, psychanalyste, Membre co-fondateur du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale
Inscription : association.lechaland@ch-havre.fr

- Paris, 14 décembre pour la sortie du livre "Passés par la case prison", Le Monfort Théâtre, 18h30, 15^e arrondissement.

Un livre qui rassemble des extraits d'interviews-récit de vie de huit personnes passées par la prison, les textes de l'écrivain qu'elles ont chacune rencontrée, et des points d'infos sur la prison.

Inscription : www.lemonfort.fr

- Rouen, 12 et 13 février 2015, Colloque "Les nouveaux défis de la question sociale. Risques, sécurités, solidarités", organisé à l'Institut du Développement Social et à l'Université de Rouen, par le P2RIS en partenariat avec l'Université de Rouen, l'AFS (RT3) et l'ACOFIS.

Informations : contact@p2ris.fr

❖ **Actualités**

Le vote de la nouvelle peine, la Contrainte pénale, et ses enjeux peuvent être retrouvé sur le site du Ministère de la Justice :

<http://www.justice.gouv.fr/la-reforme-penale-12686/une-nouvelle-peine-la-contrainte-penale-12689/>

4

❖ **Publications** (sélection)

C. ADAM, J.-F. CAUCHIE, M.-S. DEVRESSE, F. DIGNEFFE et D. KAMINSKI, 2014, « Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie », Editions Larcier.

Xavier de LARMINAT, 2014, « Hors les murs : l'exécution des peines en milieu ouvert », Presses universitaires de France.

Laurent MUCCHIELLI, 2014, « Sociologie de la délinquance », Armand Colin.

DVD « Sur les toits » : un beau documentaire qui donne la parole aux acteurs des révoltes de détenus à la maison d'arrêt Charles III de Nancy en 1972

<http://www.lesmutins.org/sur-les-toits-388>

❖ **Retour sur...**

- ✓ Emission Arte « prisons du futur » sur les prisons ouvertes vers l'extérieur

<https://www.youtube.com/watch?v=rWGslWaQB4E>

- ✓ « Faut-il abroger l'irresponsabilité pénale ? », avec Alain Blanc, Gérard Lopez et Christian Stawoski, 13 octobre 2014, sur Sud Radio,
<http://www.sudradio.fr/Podcasts>
(cliquez ce lien et cherchez ensuite – aussi avec la fonction « ctr+f » - l'émission avec le titre ci-dessus)

- ✓ Création d'un ordre professionnel des criminologues ?
<http://www.ledevoir.com/economie/emploi/420555/vers-la-creation-d-un-ordre-professionnel-des-criminologues>